



# ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guide d'accueil  
des personnels enseignants  
de l'enseignement privé

2025  
2026

*Bienvenue dans l'académie de Nantes*



# AUX CÔTÉS DES PERSONNELS D'ÉDUCATION DEPUIS 120 ANS

**Pour adhérer à L'ASL**



→ Téléchargez le bulletin d'adhésion



→ Contactez votre délégation

<https://www.autonome-solidarite.fr/delegation/delegation-de-loire-atlantique/>





*Je souhaite la bienvenue dans l'académie de Nantes et la région académique Pays de la Loire à toutes celles et tous ceux qui nous rejoignent, qu'ils soient lauréats de concours de recrutement et stagiaires, titulaires en provenance d'une autre académie ou nouveaux professeurs contractuels.*

*Vous entrez dans une académie très attractive, où les élèves réussissent bien, comme en témoignent leurs résultats aux examens et évaluations nationales. La région des Pays de la Loire bénéficie également d'un dynamisme économique et de besoins élevés de qualification auxquels nous nous faisons fort de répondre.*

*Pour cela, nous devons veiller à ne laisser aucun élève au bord du chemin, en faisant de l'école un lieu d'expression des capacités et potentiels de chacun mais aussi d'équité et d'émancipation. Notre rôle est de lutter contre toute forme d'assignation, qu'elle soit d'ordre sociale, territoriale ou de genre.*

*En formant les talents et les citoyens de demain, c'est la cohésion de notre société au sein et autour de l'école de la République que nous renforçons au quotidien.*

*Plus que jamais, nous mettons en œuvre cette ambition grâce à notre projet académique qui se décline en quatre axes :*

- Réussir ensemble*
- Améliorer l'égalité des chances*
- Faire du bien-être de tous un objectif partagé*
- Innover et s'engager pour répondre aux défis du 21<sup>e</sup> siècle*

*Je vous adresse tous mes vœux de bonheur personnel et professionnel dans notre belle académie.*

**Katia BÉGUIN**

*Rectrice de la région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des universités*

<b>Votre région académique</b>	<b>p 4</b>
- Données générales	p 4
- La région académique Pays de la Loire	p 5
- Quelques chiffres clés	p 6
<b>La gouvernance de l'académie</b>	<b>p 7</b>
- La Rectrice d'académie	p 7
- Le Secrétaire général d'académie	p 7
- Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)	p 7
<b>L'organigramme et les adresses utiles</b>	<b>p 8</b>
<b>Valeurs de la République et égalité des chances</b>	<b>p 10</b>
- Les valeurs de la République	p 10
- L'école inclusive	p 11
- La lutte contre le harcèlement entre élèves	p 11
<b>Votre département</b>	<b>p 12</b>
- Loire-Atlantique	p 12
- Maine-et-Loire	p 14
- Mayenne	p 16
- Sarthe	p 18
- Vendée	p 20
<b>Projet académique 2023 - 2027</b>	<b>p 22</b>
- Feuille de route académique des savoirs fondamentaux	p 24
<b>Votre école ou votre établissement dans son territoire</b>	<b>p 26</b>
- Les circonscriptions du 1 <sup>er</sup> degré	p 26
- Les bassins de formation	p 26
- Votre inspecteur référent	p 27
- Vos contacts pour enrichir votre enseignement	p 28

<b>Votre vie professionnelle et votre carrière</b>	<b>p 29</b>
- La gestion de votre carrière	p 29
- Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants	p 30
- La GRH de proximité	p 30
- Vos droits à la formation	p 31
- Les instances de dialogue social	p 31
- Le service social en faveur des personnels	p 32
- Vos services et ressources numériques	p 34
- L'utilisation responsable du numérique	p 36
- Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais	p 38
- L'action sociale dans l'académie	p 39
- Vous avez besoin d'aide	p 40
- Vous cherchez des informations sur votre retraite	p 41
- Santé, prévention et sécurité	p 42
• L'accompagnement des personnels en situation de handicap	
• Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations	
<b>Calendrier des temps forts 2025-2026</b>	<b>p 43</b>
<b>Glossaire</b>	<b>p 44</b>

## Données générales



### LE TERRITOIRE

---

**32 082** km<sup>2</sup> de territoire

**5** départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

**3 900 000** habitants (Source : Bilan démographique INSEE - avril 2025)



### LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

---

**2 700** écoles (1 862 publiques, 838 privées)

**413** collèges (249 publics, 164 privés)

**139** lycées d'enseignement général, technologique et polyvalents (73 publics, 66 privés)

**51** lycées professionnels et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) (34 publics, 17 privés)

**281** Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dont 4 GRETA-CFA

## La région académique Pays de la Loire

Créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015 mettant en place les régions académiques, la région académique Pays de la Loire épouse les contours de la région des Pays de la Loire. Mono-académique, elle comprend uniquement l'académie de Nantes.

Cinq départements composent la région où vivent 3 900 000 ligériennes et ligériens : la Loire-Atlantique (44), le Maine-et-Loire (49), la Mayenne (53), la Sarthe (72) et la Vendée (85). La croissance démographique dans la région est soutenue depuis dix ans (+ 5,9 % sur la période 2015-2025) et deux fois plus élevée qu'en France Métropolitaine (+ 3,2 %). Depuis plusieurs années, la région des Pays de la Loire se situe au troisième rang pour son dynamisme démographique. Le système éducatif y tient une place très importante puisque 895 240 jeunes (23 % de la population) sont élèves, apprentis ou étudiants.

Les Pays de la Loire s'appuient sur un tissu économique riche et disposent d'un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines : mécanique et matériaux, électronique, informatique, aéronautique, génie naval et plaisance. L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le premier secteur économique du territoire. Le tourisme arrive en deuxième position, participant activement à l'économie de la région en matière de revenu et d'emploi, en particulier sur sa façade maritime.



L'académie de Nantes se caractérise par une offre de formation particulièrement diversifiée, une part de l'enseignement professionnel supérieure à la moyenne nationale, une place de l'enseignement privé sous contrat importante (51% des élèves en Vendée, 42% en Maine-et-Loire, 37% en Mayenne, 36% en Loire-Atlantique et 20% en Sarthe) et un taux de jeunes (âgés de 18 à 24 ans) ayant quitté prématurément le système scolaire relativement bas (7%). Les taux de réussite aux trois baccalauréats sont supérieurs aux moyennes nationales. Les résultats pour la session 2025 : 97,9% au baccalauréat général, 93,1% au baccalauréat technologique et 88,9% au baccalauréat professionnel.



Quelques chiffres clés  
(Rentrée 2024)



LES ÉLÈVES

895 240

élèves, apprentis et étudiants, soit 23 % de la population  
de la région des Pays de la Loire



LE BUDGET

4,207

milliards d'euros de budget (enseignement scolaire)



LES PERSONNELS

73 093

personnels (public + privé + enseignement supérieur + Jeunesse et Sports)



### *La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités*

L'académie est placée sous l'autorité de la Rectrice nommée par décret du président de la République en conseil des ministres. Représentante de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. La Rectrice dirige la région académique Pays de la Loire, constituée uniquement de l'académie de Nantes. Elle est l'interlocutrice des autorités régionales (préfet de région, présidente du conseil régional).

La Rectrice est en outre chancelière des universités. Elle assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres degrés d'enseignement. Elle assure un contrôle a posteriori sur les établissements et peut faire appel des décisions prises.

La Rectrice est secondée dans sa tâche par le Directeur de cabinet, en charge de la communication et des relations extérieures. Le cabinet assure la préparation et le suivi des activités de la Rectrice et organise les échanges avec les autres niveaux du système éducatif et les partenaires extérieurs. Le directeur de cabinet est par ailleurs le chef du Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA), chargé de la protection des espaces scolaires, des personnels et des élèves. Dans ce cadre, il travaille en étroite collaboration avec le conseiller sécurité et la conseillère technique établissements et vie scolaire de la Rectrice.

### *Le Secrétaire général de la région académique, Secrétaire général de l'académie*

Le Secrétaire général de l'académie est chargé, sous l'autorité de la Rectrice, de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. Il assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat et contribue au dialogue social académique. Le Secrétaire général supplée la Rectrice en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

Le Secrétaire général est assisté de trois secrétaires généraux adjoints. Ils sont chargés de missions particulières se rapportant à l'administration de l'académie : le directeur des ressources humaines, la directrice de la prospective et des moyens et la directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

### *Les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale*

Les Directrices et Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) participent à l'équipe de direction de l'académie et représentent la Rectrice dans leur département. Sous l'autorité de cette dernière, ils sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative et la stratégie académique dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés sur leur territoire.



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

Liberté  
Egalité  
Fraternité

## Organigramme de la région académique et de l'académie

Rectrice de la région académique  
Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des Universités  
Katia BÉGUIN

Secrétaire général de région académique  
Secrétaire général d'académie  
Philippe DIAZ

**DSDEN  
Loire-Atlantique**  
Gilles NEUVIALE

**DSDEN  
Maine-et-Loire**  
Sandrine BODIN

**DSDEN  
Mayenne**  
Fabien AUDY

**DSDEN  
Sarthe**  
Dominique POGGIO

**DSDEN  
Vendée**  
Elisabeth FARINA-BERLIOZ

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports (DRAJES)**  
Alexandre MAGNANT  
-----  
Pôle jeunesse, engagement, éducation  
populaire  
-  
Pôle sport et activités physiques  
-  
Pôle certifications, formations  
professions  
-  
Mission vie associative

**Délégation régionale à la formation  
professionnelle initiale et continue  
(DRAFPIC)**  
Vincent BAEY  
-----  
Formation initiale (DAFPIC FI)  
-  
Formation continue (DAFPIC FC)  
-  
Relations éducation-économie (REE)  
-  
Campus des Métiers  
et des Qualifications (CMQ)  
-  
Mission de contrôle pédagogique  
des formations par apprentissage (MCPA)  
-  
Dispositif académique  
de validation des acquis (DAVA)  
-  
Centre académique  
de formation continue (CAFOC)

**Délégation régionale académique  
de l'information  
et de l'orientation (DRAIO)**  
Madiha HADI

**Délégation à la persévérance scolaire  
et à l'insertion (DAPSI)**  
Anne LE MAT

**Délégation régionale académique  
à la recherche et à l'innovation  
(DRARI)**  
Pierre-Yves MANACH

**Délégation à l'action éducative  
et à la pédagogie (DAEP)  
Direction de la pédagogie**  
Véronique BLUTEAU-DAVY  
-----  
Cellule vie scolaire (PVS)  
-  
Action culturelle (DAAC)  
-  
Relations Internationales (DAREIC)  
-  
Innovations pédagogiques (CARDIE)  
-  
Scolarisation des Nouveaux Arrivants  
et des enfants du Voyage (CASNAV)  
-  
Délégation régionale académique  
au numérique Éducatif (DRANE)  
-  
Pôle santé social handicap (PSSH)  
-  
Centre de Liaison de l'Enseignement et  
des Médias d'Information (CLEMI)

**Secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines  
(DRH)**  
Christelle DURAND

**Secrétaire générale adjointe  
Directrice des moyens (DM)**  
Annie FORVEILLE

**Division des personnels enseignants  
des établissements publics (DIPE)**  
Frédérique SIMON  
-  
**Division de l'enseignement privé  
(DEP)**  
Corinne LAMBERT  
-  
**Division des personnels  
administratifs,  
techniques et d'encadrement  
(DIPATE)**  
Laurence INISAN  
-  
**Service de l'accompagnement  
éducatif (SAE)**  
Julien PUÉ  
-  
**École académique de la  
formation continue  
(EAFC)**  
Cécile BETERMIN  
-  
**Division académique des pensions  
et des prestations (DAPP)**  
Murielle CHANTREAU  
-  
**Cellule ressources humaines**  
-  
**Service de médecine du personnel**  
-  
**Service social des personnels**

**Division des moyens (DM)**  
Sébastien LORET  
-  
**Pôle qualité**  
Emanuelle LARDENNOIS  
-  
**Division du Budget et des Finances  
(DBF)**  
Rachel MEGEOK  
-  
**Service de l'évaluation,  
de la prospective et de la  
performance (SEPP)**  
Cyril HERVY

**Pôle santé  
et sécurité au travail**

**Cabinet de la Rectrice**  
Jean-Michel MOREAU  
•  
**Service défense et sécurité académique (SDSA)**  
•  
**Pôle Communication**

**Collège des IA-IPR**  
Fabien VAUTOUR

**Correspondants territoriaux de l'Inspection Générale**  
Laurent CELLIER  
Jean-Michel COIGNARD  
Jean-Michel PAGUET

**Collège des IEN EG-ET-IO**  
Marie-Line BOURGOUIN

**Médiateurs académiques**  
Gérard BOCCANFUSO  
Jean-Paul FRANCON  
Patrice HERZECKE  
Xavier VINET

**Collège des IEN 1<sup>er</sup> degré**  
Marie-Pierre LARAUFIE

**Secrétaire générale adjointe Directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur (DOGES)**  
En cours de recrutement

**Direction régionale académique des systèmes d'information (DRASI)**  
Sonia MARTIN-ABDOULKARIM

**Direction des examens et concours (DEC)**  
Jean-Eudes AYMER

**Service des affaires juridiques (SAJ)**  
Béatrice PENIN

**Division de l'enseignement supérieur (DESUP)**  
Recrutement en cours  
•  
**Service des constructions universitaires (SCUS)**  
Gilles BLANCHARD  
•  
**Division du fonctionnement du rectorat et des affaires générales (DIFAG)**  
Pierre-Yves MORVAN  
•  
**Service immobilier des bâtiments administratifs académiques (SIBAA)**  
Vincent RACOUPEAU



**Annuaire des services du rectorat**



**ACADÉMIE DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Nantes**  
[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

Mél: [contact@ac-nantes.fr](mailto:contact@ac-nantes.fr)

### Site de la Houssinière

4 chemin de la Houssinière - Nantes - T 02 40 37 37 37

### Site Margueritte

8 rue du Général Margueritte - Nantes - T 02 51 86 30 30

### Site de la Jonelière

Chemin de l'Herbergement - Nantes - T 02 40 37 37 37

### Service Académique d'Information et d'Orientation

32 rue du Fresche Blanc - Nantes - T 02 40 14 64 90

### Maison de l'Administration Nouvelle

9, rue Viviani - Nantes - T 02 40 37 37 37

## Les Valeurs de la République

La transmission des valeurs de la République aux élèves est une mission essentielle du service public d'Éducation et de ses personnels. L'École se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les faire vivre et cela engage la responsabilité de tous les membres de la communauté éducative. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation. De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités.

L'Académie accompagne chacun de ses personnels dans la mise en œuvre de sa mission. Le plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité, déployé et mis en œuvre par une équipe de formateurs chevronnés, permet à chacune et chacun de consolider ses connaissances et ses compétences.

L'équipe académique Valeurs de la République est pilotée par sa coordonnatrice (la conseillère technique établissements et vie scolaire - CT-EVS). Cette équipe pluridisciplinaire apporte un soutien concret aux écoles et établissements, notamment en situation de crise : elle peut se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées.

Elle dispose d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement : [eavr@ac-nantes.fr](mailto:eavr@ac-nantes.fr) et, en cas de fait grave, elle peut solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des Sages de la laïcité en cas de fait grave.



## L'école inclusive



L'école inclusive s'engage à offrir à chaque élève, quels que soient ses différences et ses besoins spécifiques, un environnement éducatif qui favorise sa réussite. Sa pleine effectivité est une des priorités de l'académie de Nantes. Elle s'exprime à travers le renforcement de l'accessibilité pédagogique et de l'accompagnement notamment des élèves reconnus institutionnellement handicapés. C'est ainsi que certains ont besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé, par exemple par l'intervention d'un enseignant spécialisé, comme c'est le cas à travers les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

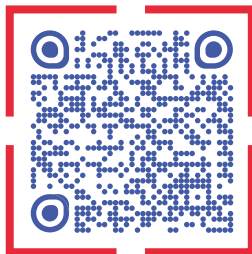
Dans ce contexte, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) jouent un rôle essentiel. Ils permettent de mobiliser et d'ajuster les accompagnements humains en fonction des besoins de chaque élève en situation de handicap disposant de la notification idoine, tout en favorisant leur participation au sein des classes ordinaires. De plus, dès cette rentrée, les cinq départements de l'académie s'engagent dans le déploiement de pôles d'appui à la scolarité (PAS) préfigurateurs. Le PAS, nouveau dispositif d'accompagnement, sera au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques. Au travers, notamment, d'un partenariat renforcé entre l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé.

Enfin, l'école inclusive encourage la coopération avec les différents acteurs de l'éducation, tels que les familles, les professionnels du médico-social ou de Santé, avec comme ambition partagée de construire ensemble des parcours éducatifs inclusifs et sécurisés.

## La lutte contre le harcèlement entre élèves

L'académie de Nantes a à cœur de ne laisser personne au bord du chemin. Le plan de prévention académique inscrit la lutte contre le harcèlement dans l'amélioration systémique du climat scolaire et dans la lutte contre toutes les formes de violence. Le rectorat s'est doté d'une ligne téléphonique dédiée (02 40 37 33 33), qui complète le numéro vert national (**30 18**) mis en place par le ministère ainsi qu'un formulaire de signalement en ligne. L'équipe de lutte contre le harcèlement entre élèves est constituée de 2 référentes académiques et de 5 référents départementaux.

En personnes ressources, elles travaillent en étroite collaboration afin de garantir un soutien aux familles ainsi qu'aux établissements dans les situations avérées de harcèlement.



**pHARe**

### Loire-Atlantique

C'est avec une grande joie que toute l'équipe de la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et moi-même vous accueillons dans ce magnifique département de la Loire-Atlantique.

Dynamique sur le plan économique, innovant, il offre aussi et surtout une multitude de paysages et propose une diversité culturelle propres à l'épanouissement de chacune et chacun.

La très bonne réussite scolaire de l'ensemble des jeunes de ce département est sans doute ce qui fait sa principale force. Paradoxalement, elle s'accompagne d'un certain nombre d'écarts qui interrogent dans de nombreux territoires.

C'est le sens de la très forte mobilisation attendue de l'ensemble des équipes d'écoles ou d'établissements pour répondre aux orientations nationales et académiques du service public d'éducation : combler ces écarts et favoriser, partout, par l'action de chacun, et aujourd'hui, la vôtre, l'égalité réelle des chances.

Vous rejoignez donc un département riche d'enjeux pédagogiques et éducatifs, depuis la nécessaire maîtrise des savoirs fondamentaux, jusqu'à l'ouverture du champ des possibles pour chacun, en chaque point du territoire.

Vous y jouerez très vite un rôle déterminant, et pour cela, vous pouvez compter, d'ores et déjà, sur le soutien et l'appui de l'ensemble de l'équipe de la direction départementale.

Je vous adresse tous mes vœux de réussite, personnelle, professionnelle, et vous exprime toute ma confiance à l'heure de vous accueillir en Loire-Atlantique.



**GILLES NEUVIALE**

*Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique*

## Quelques chiffres... (public + privé)

**6815** km<sup>2</sup> de territoire

**1498959** habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

**265 556** élèves

**4** bassins

**22** circonscriptions

**795** écoles

**139** collèges

**55** lycées généraux, technologiques  
et polyvalents

**23** lycées professionnels et EREA



## Adresses utiles

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

8 rue du Général Margueritte

BP 72 616

44 326 Nantes CEDEX 3

Tél: 02 51 81 74 74

Mél: [ce.ia44@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia44@ac-nantes.fr)

[www.ia44.ac-nantes.fr](http://www.ia44.ac-nantes.fr)

### Maine-et-Loire

C'est avec beaucoup de plaisir que toute l'équipe de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire et moi-même vous accueillons pour cette nouvelle année scolaire 2025-2026. Vous rejoignez un département riche d'histoire et de culture, terre natale de figures emblématiques comme Mathilde Alanic, femme de lettres, écrivaine et conférencière ou encore Yves Robert, réalisateur, scénariste et acteur.

Notre département, au dynamisme économique fort et à l'engagement associatif important, offre un cadre propice à l'épanouissement de chacun. Ensemble, nous œuvrons pour l'éducation, la jeunesse, l'engagement, le sport et la vie associative. Votre arrivée est une véritable opportunité pour enrichir nos actions, renforcer notre collectif et contribuer collectivement à l'équité républicaine. Si les élèves du département de Maine-et-Loire réussissent bien scolairement, nous avons à relever ensemble le défi que cela soit combiné à une ambition affirmée pour toutes et tous. Chacun, chacune d'entre vous, de la maternelle au post-bac, dans ses fonctions au service de la jeunesse, a un rôle clé à jouer pour ouvrir à nos jeunes le champ des possibles.

Nous vous souhaitons une année riche en projets et en réussites. Vous pouvez compter sur notre soutien et notre collaboration pour mener à bien vos missions. Bienvenue dans le Maine-et-Loire, et que cette année soit synonyme de succès et d'accomplissements pour toutes et tous !



**Sandrine BODIN**

*Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire*

### Quelques chiffres... (public + privé)

**7166** km<sup>2</sup> de territoire

**832 858** habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

**145 939** élèves

**4** bassins

**15** circonscriptions

**641** écoles

**92** collèges

**29** lycées généraux, technologiques  
et polyvalents

**10** lycées professionnels et EREA



### Adresses utiles

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire  
Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 Angers CEDEX  
Tél: 02 41 74 35 35  
Mél: [ce.ia49@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia49@ac-nantes.fr)  
[www.ia49.ac-nantes.fr](http://www.ia49.ac-nantes.fr)

### Mayenne

#### **Bienvenue en Mayenne !**

Vous rejoignez un département à taille humaine, où les liens de proximité sont forts et où l'on croit profondément à la force du collectif.

Ici, il fait bon vivre et il fait bon enseigner.

Vous allez exercer un métier profondément généreux et exigeant, qui demande à la fois rigueur, créativité et bienveillance.

Développer l'esprit critique de nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés et responsables, les accompagner dans leurs apprentissages et leurs parcours de formation pour que chacun trouve sa voie et s'épanouisse : tels sont les défis qui sont les nôtres.

Notre feuille de route départementale se décline en 4 priorités :

- **lutter contre les inégalités** sociales, territoriales ou de genre ;
- **garantir une école pleinement inclusive**, qui s'adapte aux besoins de tous les élèves ;
- **favoriser l'accrochage scolaire** en développant des pratiques pédagogiques qui consolident les apprentissages et suscitent l'envie d'aller toujours plus loin ;
- **renforcer l'engagement** des élèves dans et hors de l'école, en développant leur pouvoir d'agir.

Ici, vous trouverez des interlocuteurs disponibles, des équipes engagées et une vraie volonté de construire ensemble une école orientée vers l'avenir.

Vous allez découvrir ce territoire, ses écoles, ses habitants. Vous verrez qu'on s'y attache vite et vous-même y trouverez rapidement votre place.

Je vous souhaite une bonne installation, de belles rencontres et beaucoup de satisfaction professionnelle au service des élèves de notre département.



**Fabien AUDY**

*Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Mayenne*

## Quelques chiffres... (public + privé)

**5175** km<sup>2</sup> de territoire

**303859** habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

**51743** élèves

**2** bassins

**6** circonscriptions

**293** écoles

**41** collèges

**11** lycées généraux, technologiques  
et polyvalents

**6** lycées professionnels



## Adresses utiles

Direction des services départementaux

de l'Éducation nationale de la Mayenne

Cité administrative - rue Mac Donald

BP 23 851 - 53030 Laval CEDEX 9

Tél: 02 43 59 92 00

Mél: [ce.ia53@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia53@ac-nantes.fr)

[www.ia53.ac-nantes.fr](http://www.ia53.ac-nantes.fr)

## Sarthe

Mesdames, Messieurs,

Je tiens, au nom de l'ensemble des personnels de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe, à vous souhaiter la bienvenue dans notre beau département.

Située au sein de la région des Pays de la Loire, la Sarthe offre des paysages variés, des Alpes Mancelles à la vallée du Loir et possède un patrimoine culturel très riche avec en particulier la cité Plantagenêt au Mans. Sa préfecture est également une des villes moyennes françaises les plus connues à travers le monde grâce à sa célèbre course automobile.

D'un point de vue scolaire, le département se distingue à la fois par sa forte représentation rurale (38 % des écoles) mais également par la proportion d'élèves situés en zone d'éducation prioritaire (12 %). L'ensemble des personnels se mobilise activement pour répondre à la diversité des élèves accueillis dans les classes afin de contribuer à leur réussite et leurs progrès.

En cohérence avec les politiques publiques éducatives et le projet académique, la Sarthe soutient une feuille de route ambitieuse pour permettre à chaque élève de trouver sa place dans un parcours scolaire porteur et valorisant. Elle induit conviction, exigence et détermination de la part de tous. Chacun de vous pourra y contribuer et compter sur l'écoute et l'accompagnement nécessaires.

En 2024/2025 le département s'est investi, dans la continuité, autour de deux priorités, l'amélioration des performances scolaires des élèves dans l'acquisition des savoirs fondamentaux et le développement de parcours d'orientation au regard du potentiel d'évolution de chaque élève.

Je vous souhaite plein épanouissement dans vos futures missions au sein de notre collectif et vous remercie par avance de votre engagement.

Très bonne installation en Sarthe.



**Dominique POGLIO**

*Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe*

## Quelques chiffres... (public + privé)

**6206** km<sup>2</sup> de territoire

**564913** habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

**97180** élèves

**3** bassins

**10** circonscriptions

**463** écoles

**75** collèges

**20** lycées généraux, technologiques  
et polyvalents

**6** lycées professionnels et EREA



## Adresses utiles

Direction des services départementaux

de l'Éducation nationale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans

CS 50042

72071 Le Mans CEDEX 9

Tél: 02 43 61 58 00

Mél: [ce.ia72@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia72@ac-nantes.fr)

[www.ia72.ac-nantes.fr](http://www.ia72.ac-nantes.fr)

### Vendée

Nouvellement nommé(e) en Vendée à la faveur d'un concours ou d'une mobilité, vous rejoindrez votre poste en septembre 2025. Les personnels de la direction académique et moi-même vous adressons toutes nos félicitations et vous souhaitons la bienvenue.

La Vendée, l'un des cinq départements de l'académie, porte pleinement le projet académique 2023-2027, dont je vous invite à prendre connaissance.

Ce département offre un territoire varié comprenant littoral océanique, marais, bocage, ainsi qu'insularité. À dominante rurale, articulé autour de villes moyennes, il est structuré par le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. L'environnement est propice à la qualité des apprentissages. Excellence, qualité des chances, bien-être, innovation sont au cœur des projets des écoles et établissements. Ils irriguent le collectif professionnel, auquel une véritable attention est portée, en lien avec la qualité de la vie au travail et la formation continue.

La Vendée se distingue par de bons résultats aux évaluations nationales ainsi qu'aux examens. Pour autant, étayer et encourager les élèves, en lien avec leurs familles, afin que l'ensemble des champs soient ouverts aux filles comme aux garçons dès le plus jeune âge est indispensable. Pour cela, les orientations départementales sont la transmission des savoirs fondamentaux dans un climat scolaire serein, des parcours de scolarisation accessibles et inclusifs, l'accompagnement à une orientation ambitieuse, le développement de l'esprit critique et d'une citoyenneté respectueuse, éclairée, ainsi que l'activité physique de toutes et tous au sein d'une école promotrice de santé marquée par l'héritage des Jeux et le souffle du Vendée Globe. Faire parcours pour les élèves en relation avec leurs familles constitue le terreau stimulant des échanges professionnels et partenariaux. Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) facilite le lien entre tous les temps de l'enfant et du jeune.

Vous trouverez auprès de la DSDEN, des établissements et circonscriptions tout l'accompagnement requis, ce dont je les remercie.

Je vous souhaite une agréable prise de fonction et une excellente année scolaire.



**Elisabeth Farina-Berlioz**

*Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Vendée*

### Quelques chiffres... (public + privé)

**6720** km<sup>2</sup> de territoire

**717 667** habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

**113 949** élèves

**2** bassins

**10** circonscriptions

**508** écoles

**66** collèges

**24** lycées généraux, technologiques  
et polyvalents

**6** lycées professionnels



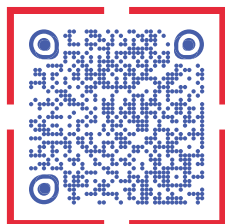
### Adresses utiles

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Vendée  
Cité administrative Travot  
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX  
Tél: 02.51.45.72.00  
Mél: [ce.ia85@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia85@ac-nantes.fr)  
[www.ia85.ac-nantes.fr](http://www.ia85.ac-nantes.fr)

PROJET  
ACADÉMIQUE

2023

2027



Le projet académique 2023-2027 est le fruit d'un travail collectif, inspiré par la philosophie du Conseil National de la Refondation éducation, impliquant une centaine de contributeurs représentant diverses professions de l'Éducation nationale. Il vise à proposer des solutions pour mettre en œuvre les priorités nationales et académiques, en s'appuyant sur un état des lieux et l'expertise des acteurs de terrain.

Structuré autour de quatre grandes ambitions : **Réussir ensemble - Améliorer l'égalité des chances - Faire du bien-être de tous un objectif partagé - Innover et s'engager pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle**, déclinées en 11 axes stratégiques, il s'adresse à toutes et à tous, acteurs de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il donne des repères pour orienter l'action académique dans la perspective d'assurer la réussite de tous et prioritairement celle des élèves.



*PARCOURS, AMBITION, ACCOMPAGNEMENT*

- AXE 1.** *Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves*
- AXE 2.** *Soutenir l'ambition à tous les niveaux d'enseignement*



*ÉQUITÉ, ÉMANCIPATION, RESPECT DE L'AUTRE*

- AXE 1.** *Mobiliser tous les acteurs pour lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux qui entravent la réussite des jeunes*
- AXE 2.** *Faire vivre une école inclusive au quotidien*
- AXE 3.** *Affirmer la vocation de l'école à former de futurs citoyens*



*ACCOMPLISSEMENT ET ÉPANOUISSEMENT*

- AXE 1.** *Agir sur l'aménagement du temps, des espaces et des organisations pour améliorer les conditions de travail*
- AXE 2.** *Promouvoir la santé et la pratique sportive en toute sécurité*
- AXE 3.** *Construire ensemble un environnement propice à l'épanouissement de chacun*
- AXE 4.** *Répondre aux besoins de formation des personnels*



*INVENTIVITÉ ET ENGAGEMENT*

- AXE 1.** *Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projets*
- AXE 2.** *Se projeter pour aller plus loin ensemble*

## *Feuille de route académique des savoirs fondamentaux*

L'académie de Nantes se donne comme objectif de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et prévenir les difficultés scolaires. Pour contribuer à l'élévation du niveau général et à la réduction des inégalités qui peuvent trouver leur source dans l'inégale maîtrise de ces savoirs, la Rectrice a installé un conseil académique des savoirs fondamentaux. Celui-ci s'est doté d'une feuille de route articulée autour de quatre objectifs établis à partir du diagnostic territorial :

- Conforter une culture partagée des évaluations nationales à tous les niveaux ;
- Réduire les inégalités territoriales dans l'académie ;
- Former et accompagner les personnels sur les apprentissages fondamentaux ;
- Mesurer les progrès des élèves et l'efficacité des dispositifs spécifiques et des expérimentations pédagogiques.

Cette feuille de route académique des savoirs fondamentaux fixe les priorités et sert de référence à toutes les actions menées pour le travail sur les compétences fondamentales en français et mathématiques inscrit dans le projet académique.

[pedagogie.ac-nantes.fr/savoirs-fondamentaux](https://pedagogie.ac-nantes.fr/savoirs-fondamentaux)

**COMME MOI  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE !**

*Jenny, Enseignante chercheuse*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784.275.778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138  
- BRLE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance capital de 201 603 030 € - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Siren n° 493 435 042 - RCS Paris - Immatriculation Ordis n° 08 045 100 - Crédit  
photo : © Benjamin Jérome - Conception : M3ign - Merci à Jenny d'avoir prêté son visage à cette campagne.



## Les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré

Les départements de l'académie de Nantes sont divisés en circonscriptions, chacune sous la responsabilité d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pour le premier degré. L'IEN est l'interlocuteur premier des équipes pédagogiques mais aussi un interlocuteur privilégié des partenaires, élus et parents, et plus généralement des usagers de l'école.

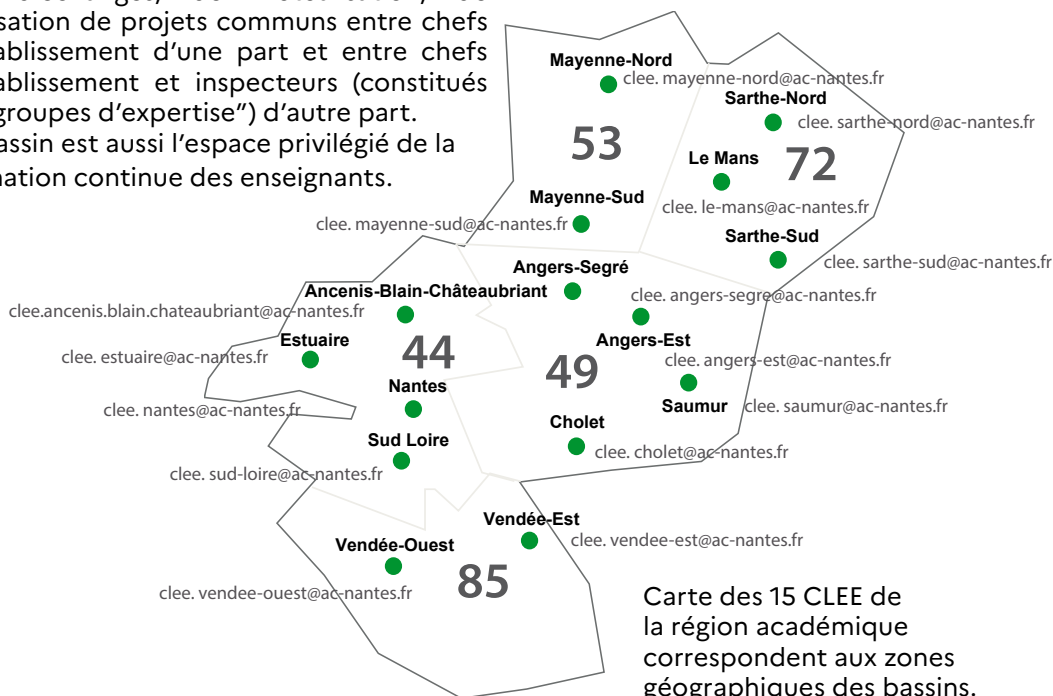
Les circonscriptions\* du 1<sup>er</sup> degré :

- 22 circonscriptions en Loire-Atlantique ;
- 15 circonscriptions en Maine-et-Loire ;
- 6 circonscriptions en Mayenne ;
- 10 circonscriptions en Sarthe ;
- 10 circonscriptions en Vendée.

\* hors circonscriptions thématiques (au nombre de 10)

## Les bassins de formation

Le bassin de formation est le territoire dans lequel un élève a une forte probabilité d'effectuer toute sa scolarité de l'école primaire jusqu'au baccalauréat. Dans un bassin, on trouve de nombreuses écoles, plusieurs collèges et un ou plusieurs lycées généraux et technologiques ainsi que professionnels. L'académie de Nantes compte 15 bassins, chacun ayant ses caractéristiques socio-économiques avec des différences en fonction de sa situation géographique. Le bassin est un lieu d'échanges, de mutualisation, de réalisation de projets communs entre chefs d'établissement d'une part et entre chefs d'établissement et inspecteurs (constitués en "groupes d'expertise") d'autre part. Le bassin est aussi l'espace privilégié de la formation continue des enseignants.



## Votre inspecteur référent

### **Vous êtes enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré**

L'IEN de circonscription est votre référent et votre supérieur hiérarchique. Il est assisté d'une équipe de circonscription. Toute relation avec la direction académique s'effectue par son intermédiaire.

### **Vous êtes enseignant dans le 2<sup>nd</sup> degré**

- dans les collèges et lycées, vos référents sont les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR). Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : [ce.ipr@ac-nantes.fr](mailto:ce.ipr@ac-nantes.fr) Vous trouverez également sur le site académique les adresses électroniques individuelles des inspecteurs ;
- dans les lycées professionnels, Sections d'Enseignement Professionnel (SEP), Centres de Formations des Apprentis (CFA), Établissements régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), vos référents sont les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'Enseignement Technique et de l'enseignement Général (IEN ET-EG). Vous trouverez les adresses mél de tous les inspecteurs sur le site académique. Le secrétariat des IEN est à votre disposition : [ce.iен@ac-nantes.fr](mailto:ce.iен@ac-nantes.fr)

**Adressez-vous, pour vos projets, à votre cheffe ou chef d'établissement**



## Vos contacts pour enrichir votre enseignement

### L'action culturelle

Vous souhaitez enrichir la dimension culturelle de votre discipline, contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts ou bien développer la capacité d'expression ou de création des élèves ?

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) est à votre service.



**Pour en savoir plus :** [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - éducation artistique et culturelle.

**Contact:** [ce.daac@ac-nantes.fr](mailto:ce.daac@ac-nantes.fr)

### Les relations et les échanges européens et internationaux

En matière de programmes européens et internationaux, vous trouverez les réponses à vos questions et l'accompagnement nécessaire auprès de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC).



**Pour en savoir plus :** [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - action internationale.

**Contact:** [ce.dareic@ac-nantes.fr](mailto:ce.dareic@ac-nantes.fr)

### Les innovations et les expérimentations

Vous souhaitez, en équipe pédagogique, créer ou tester de nouvelles organisations pour mieux faire réussir les élèves ?

La Conseillère Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) a pour mission de vous accompagner dans votre démarche.



**Pour en savoir plus :** [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - innovation, expérimentation.

**Contact:** [ce.cardie@ac-nantes.fr](mailto:ce.cardie@ac-nantes.fr)

### Le numérique

Vous souhaitez développer tout le potentiel offert par le numérique pour renouveler votre enseignement, faire connaître et mutualiser vos pratiques professionnelles innovantes dans ce domaine ?

La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE) est votre interlocuteur privilégié.



**Pour en savoir plus :** [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - numérique et enseignement.

**Contact :** [ce.dan@ac-nantes.fr](mailto:ce.dan@ac-nantes.fr)

### Le travail sur les médias

Vous souhaitez engager un travail sur les médias avec vos élèves ? La Délégation Académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie (DAEP) vous apporte les conseils dont vous avez besoin.



**Pour en savoir plus :** [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) rubrique espace pédagogique - dossiers, dispositifs et enseignements transversaux - éducation aux médias (CLÉMI)

**Contact:** [clemi@ac-nantes.fr](mailto:clemi@ac-nantes.fr)

## La gestion de votre carrière

Dans l'académie de Nantes, la gestion administrative et financière de votre dossier est réalisée par le même gestionnaire. Vous avez donc un interlocuteur unique pour toutes vos questions, qu'elles concernent votre traitement ou l'actualisation de votre dossier de carrière.

Vous êtes	Votre contact SIDEEP*	
Enseignant 1 <sup>er</sup> degré public titulaire et contractuel	Loire-Atlantique	ce.sagepp44@ac-nantes.fr
	Maine-et-Loire	ce.sagepp49@ac-nantes.fr
	Mayenne	ce.sagepp53@ac-nantes.fr
	Sarthe	ce.sagepp72@ac-nantes.fr
	Vendée	ce.sagepp85@ac-nantes.fr
Vous êtes	Votre contact	
Enseignant 2 <sup>nd</sup> degré,	La Division des Personnels de l'Enseignement Privé (DEP) au rectorat	ce.dep@ac-nantes.fr

### Pour contacter le gestionnaire de votre dossier

#### Enseignant du 1<sup>er</sup> degré :

Contactez votre gestionnaire au SAGEPP  
[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) (annuaire du rectorat)

#### Enseignant du 2<sup>nd</sup> degré :

Connectez-vous à ETNA (l'Espace de Travail Numérique Académique) et à votre vue métier pour accéder au service en ligne I-professionnel.

Vous pouvez également vous connecter  
directement à l'adresse :

<https://bv.ac-nantes.fr/iprofessionnel/>

### Important!

Votre interlocuteur privilégié  
est votre IEN ou votre chef  
d'établissement, quel que soit l'objet  
de votre question.

\* Service Inter Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques

### Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants

Le mentorat des jeunes professeurs, le travail en équipe et la collaboration entre pairs se sont renforcés pour faciliter l'intégration des nouveaux personnels. Ces derniers disposent de conseils et d'accompagnement, dans une logique de développement personnel et professionnel.

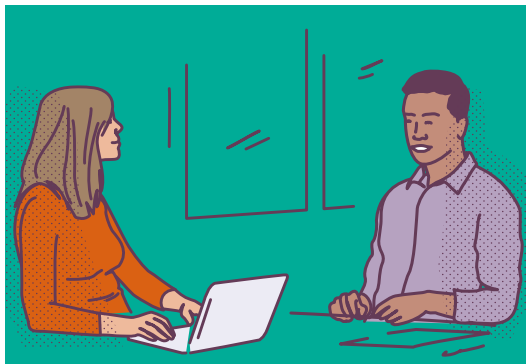
### La gestion RH de proximité

La gestion RH de proximité s'appuie sur la mobilisation des acteurs :

- les primo-encadrants : chefs d'établissement, IA-IPR, IEN, personnels d'encadrement ;
- les services de ressources humaines de gestion et d'accompagnement ;
- les services d'accompagnement : Service Social en faveur des personnels, Médecine du Travail, Pôle Prévention ;
- les équipes CEP et CRHP en département :

**Les conseillères en Évolution Professionnelle (CEP)** accompagnent, de façon personnalisée, les agents publics dans leurs projets et parcours professionnels, les cadres et les responsables de la gestion des ressources humaines dans les processus de GRH, en particulier le recrutement et la mobilité. L'accompagnement des agents est mis en œuvre lors d'entretiens individuels et confidentiels. Les conseillères analysent le marché de l'emploi public et privé pour faciliter la mobilité et la reconversion des agents. Elles contribuent aux processus du recrutement et du déroulement des carrières (études, diagnostics, recommandations pour les services...) ainsi qu'à l'expertise des demandes de mobilisation des dispositifs de formation et de transition professionnelles, notamment du compte personnel de formation ou du dispositif "Passerelles" (détachement de personnels enseignants dans le corps des AAE). Elles coopèrent avec l'ensemble des acteurs de la gestion des ressources humaines en vue de favoriser des parcours professionnels valorisants. Elles animent également l'équipe des **conseillers RH de proximité (CRHP)**.

Implantés localement, sous la coordination des Conseillères en Évolution Professionnelle, les conseillers RH de proximité sont des personnels de l'académie qui ont accepté, en plus de leur activité principale, de s'investir pour assurer un rôle d'interface entre les personnels et les acteurs du réseau RH académique facilitant la relation des personnels avec leur administration, en dehors de tout lien hiérarchique.



Les conseillères et les conseillers RH de proximité apportent aux personnels qui les sollicitent et en toute confidentialité une écoute de premier niveau, analysent le besoin exprimé, les conseillent dans leurs démarches et les mettent en relation avec l'interlocuteur RH pertinent.

## *Vos droits à la formation*

La création des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation : « faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ». Elle s'adresse à tous les personnels et permet à chacun de participer à la construction de son parcours de formation et ainsi d'être davantage acteur de son parcours professionnel.

Formiris est l'organisme chargé par convention avec le Ministère de l'Éducation nationale de la gestion des moyens et de la politique globale de formation des établissements de l'enseignement privé sous contrat. Constitué en fédération de 13 associations territoriales, Formiris est un organisme national de l'enseignement catholique sous contrat. Les établissements privés sous contrat hors enseignement catholique adhèrent librement à Formiris. Dans l'Académie de Nantes, votre interlocuteur formation est Formiris Pays de la Loire.

Formiris Pays de la Loire vous propose différents services pour vous accompagner dans vos démarches de formation : analyse des besoins, conseil et accompagnement de projets individuels/collectifs, offre de formation, financement de la formation... Différents dispositifs et modalités, différentes sources de financement sont à votre disposition pour répondre à vos besoins de formation et de professionnalisation.

À noter que le départ en formation de l'enseignant, validé par le chef d'établissement, est soumis à l'accord de l'autorité académique : DASEN du département dans le 1<sup>er</sup> degré, Rectorat dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Retrouvez l'ensemble des informations sur les services proposés sur le site :

**[www.formiris-pdl.formiris.org](http://www.formiris-pdl.formiris.org)**

## *Les instances de dialogue social*

La participation des agents de l'État à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs.

## Le service social en faveur des personnels

Les missions du service social en faveur des personnels (SSFP) sont définies par la circulaire du 16-12-2021 publiée au B.O du 20-01-2022.

C'est un service spécialisé du travail présent dans les 5 départements de la région académique dont la mission est la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le SSFP accueille, conseille et accompagne les personnels dans les domaines de l'activité professionnelle, de la santé, de la vie familiale et professionnelle et sur le plan économique.

Il se situe à l'interface de la vie professionnelle, personnelle et familiale.

Le SSFP s'adresse à l'ensemble des personnels fonctionnaires ou contractuels de droit public du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, y compris les personnels enseignants des établissements de l'enseignement privé sous contrat, tout au long de leur vie professionnelle. Il contribue également à l'action sociale en faveur de leurs ayants droit et aux agents pensionnés de l'État.

L'assistant social des personnels (ASP) accompagne les difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions comme les relations avec les collègues ou le public, le poste de travail, le devenir professionnel, l'épuisement professionnel.

Il peut également intervenir lorsque la santé, le handicap, des événements familiaux ou des difficultés économiques ont des répercussions sur la vie professionnelle. Il facilite l'accès au droit, en particulier l'accès à l'action sociale académique.

Son action doit permettre aux agents d'identifier les leviers existants et leurs propres ressources afin d'améliorer leur vie personnelle et professionnelle dans le respect des exigences de fonctionnement de l'institution.

L'ASP participe à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines tout en contribuant à la prévention et à la prise en compte des difficultés professionnelles.

À ce titre, il est appelé à intervenir auprès des services de gestion, des corps d'inspection, des services de médecine de prévention et auprès d'autres services, extérieurs à l'administration de l'Éducation nationale.

L'ASP est soumis au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Il s'agit d'une profession réglementée, son exercice est illégal sans diplôme d'état.





## Vos services et ressources numériques

**Une charte académique régit les usages du numérique par les personnels de l'académie de Nantes. Elle définit les règles d'usage et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter ainsi que les droits et devoirs de chacun.**

### Comment se connecter ?

L'accès à l'ensemble des services numériques se fait grâce à une combinaison identifiant/mot de passe qui vous est attribuée en même temps que votre adresse électronique à votre arrivée dans l'académie. Vous les recevrez par courrier dans votre établissement. Pour des raisons de sécurité, vous êtes invité(e) à changer immédiatement le mot de passe par défaut.

Suivez l'actualité de l'académie sur

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

et sur les réseaux sociaux



@academie-de-nantes



@acnantes



@academie\_nantes

### L'espace numérique Colibris, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration

Vos démarches RH et vos échanges avec les services académiques sont progressivement dématérialisés sur l'espace numérique Colibris. Cette dématérialisation vise à faciliter l'accès aux démarches simplifiées et à fluidifier les relations avec les services.

La plate-forme Colibris est accessible depuis l'intranet Etna à l'aide de vos identifiants académiques.

Ce dispositif est également disponible via l'application mobile E-Colibris, qui permet d'accéder à un certain nombre de services de façon sécurisée.



### Site web académique : [ac-nantes.fr](http://ac-nantes.fr)

Ce site présente l'académie dans sa globalité. Ses institutions et les établissements, la politique académique, les informations pratiques liées à la scolarité (inscriptions, orientation, examens, dates des congés...) ainsi que des dossiers d'actualité.

Il contient aussi des pages départementales. Elles présentent les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et les informations pratiques liées à la scolarité sur les territoires.

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

### Espace pédagogique

Il propose une base importante de ressources pédagogiques labellisées (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ainsi que des informations institutionnelles disciplinaires et transversales.

### Intranet académique Etna

Cet espace réservé aux personnels de l'académie sera disponible sous une nouvelle version à partir de la rentrée 2025. Il permet l'accès à un ensemble ressources :

- actualités proposées par les services académiques et départementaux ;
- applications (messagerie, transfert et partage de fichiers, assistance, etc.) et catalogue des services numériques des agents ;
- informations RH ;
- documentation métier ;
- espace syndical.



### e-lyco, l'ENT du 2<sup>nd</sup> degré

Tous les collèges et lycées publics de l'académie disposent du même environnement numérique de travail (ENT). C'est le fruit d'un projet partenarial avec le Conseil régional et les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire.

[www.e-lyco.fr](http://www.e-lyco.fr)



### e-primo, l'ENT du 1<sup>er</sup> degré

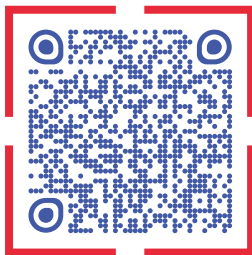
L'ENT e-primo est déployé dans 1 505 écoles publiques de l'académie de Nantes (80 %).

[www.e-primo.fr](http://www.e-primo.fr)

### *L'utilisation responsable du numérique*

L'utilisation des outils numériques dans le cadre professionnel nécessite l'inscription des pratiques dans un cadre de confiance, tant pour les personnels que pour les élèves ou leurs familles. L'offre de service académique ou nationale garantit ce cadre de confiance. Le recours à des logiciels ou à des applications en dehors de cette offre de service nécessite au contraire de prendre un certain nombre de précautions.

Vous trouverez sur l'espace pédagogique du site web de l'académie des indications qui éclaireront vos choix et répondront à plusieurs questions que vous devez vous poser avant d'utiliser les outils numériques.



Des ressources mises à disposition par la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) vous aideront à assurer votre sécurité numérique dans le cadre professionnel. D'autres vous accompagneront dans la mise en oeuvre de votre communication numérique.

Enfin, des liens vers des sites de référence vous permettront de mieux comprendre les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel (RGPD), au droit à l'image, au droit de la propriété intellectuelle et à l'exception pédagogique.

Un guide du numérique responsable est également disponible et téléchargeable sur cet espace pédagogique. Il vise à fournir un ensemble de ressources pour aborder le numérique dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en améliorant la prise de conscience de votre responsabilité dans les usages du numérique.



Victoria,  
professeure des écoles.

S'engager auprès de ceux  
qui se mettent au service  
des autres, c'est ça être  
assurément humain.



Assurément  
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z -  
Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Votre Agence GMF :

1 rue du Général BUAT 44300 Nantes

ketty.moliere@gmf.fr

## *Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais*

### *Votre traitement*

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veillez à compléter **immédiatement** le dossier qui vous est remis par le secrétariat de la circonscription ou de l'établissement lors de votre prise de fonction.

### *Comment percevoir le supplément familial ?*

Outre une photocopie de votre livret de famille et un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans, vous devrez fournir, selon votre situation, certains documents ([www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) - personnels et recrutement - rubrique guide des personnels/supplément familial).

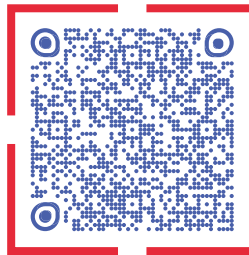
### *Les frais de changement de résidence*

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence. Vous avez un an pour en faire la demande à compter de votre date d'installation. Renseignez-vous sur les conditions auprès du secrétariat de votre circonscription ou de votre établissement.

### L'action sociale dans l'académie

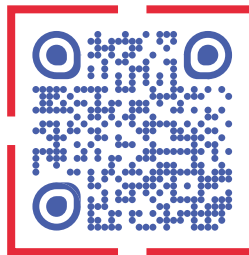
L'action sociale regroupe l'ensemble des prestations qui visent à faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- les aides financières ;
- l'aide aux études des enfants ;
- l'installation et le logement ;
- les loisirs et la culture ;
- la garde d'enfants de moins de 6 ans ;
- les enfants handicapés ;
- la subvention repas.



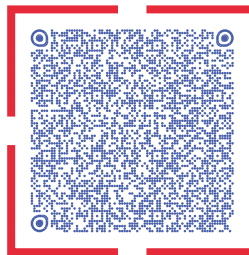
### Préau

L'association nationale Préau a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, actifs et retraités. À travers un portail unique, Préau propose des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux.



### L'action sociale interministérielle (SRIAS)

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) est une instance régionale de dialogue social instituée auprès du préfet de région. Elle participe à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État (culture et loisirs, logement, petite enfance...).



*Vous avez besoin d'aide...*

### *Le Centre de Réadaptation de Nantes (CRN) et le réseau PAS*

#### **Le CRN, un accompagnement spécifique**

Inauguré en 2016 par une convention de partenariat entre la MGEN et l'académie de Nantes, le CRN propose des dispositifs de remise en situation professionnelle dans le cadre d'une pratique accompagnée, fondés sur un travail d'équipe et de coopérations fortes avec les différents acteurs professionnels des services académiques.

Sur saisine de la médecine de prévention et des services des ressources humaines, le CRN répond à trois principales missions d'accompagnement individuel :

- l'organisation et le suivi des stages de réadaptation professionnelle ;
- le suivi et l'accompagnement des personnels bénéficiaires ;
- le suivi et l'accompagnement de bénéficiaires d'une période préparatoire au reclassement (PPR).

Le CRN peut également participer à des actions collectives destinées à maintenir dans leur emploi des personnels en fragilité professionnelle pour raisons de santé.

### *Le réseau Prévention Aide et Suivi (PAS)*

Le réseau PAS, proposé par la MGEN en partenariat avec l'académie, est un dispositif gratuit et accessible à tous les personnels de l'Education nationale, adhérents ou non à la MGEN. C'est un dispositif d'accueil, d'écoute et de parole pour faire le point en toute confidentialité, dans le respect de la vie privée, du secret professionnel et médical. Le réseau délivre des réponses immédiates et adaptées à chaque situation, avec une orientation si nécessaire vers des dispositifs sociaux ou médicaux appropriés. Le service est accessible 24h/24 et 7 jours/7 au 0 805 500 005 (appel gratuit).

### *Le service de médecine de prévention*

Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Le correspondant handicap académique ([correspondant-handicap@ac-nantes.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-nantes.fr)) est également susceptible d'apporter aux personnels en situation de handicap des informations sur leurs droits et sur les possibilités qui leur sont offertes dans l'académie.

### **Vous souhaitez un accompagnement d'ordre juridique ?**

Vous devez vous adresser à votre supérieur hiérarchique direct qui prendra l'attache du service concerné.

### Vous souhaitez être accompagné(e) dans votre évolution professionnelle ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement continu dans votre parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration.

#### Cet accompagnement recouvre :

- des rencontres avec la direction des ressources humaines (DRH, conseillers en évolution professionnelle) ;
- des visites conseils effectuées par les personnels d'inspection ;
- des interventions de conseillers pédagogiques pour le 1<sup>er</sup> degré ;
- des interventions de personnels de direction ;
- des interventions de formateurs.

#### Il peut avoir deux objectifs :

- remédier à des difficultés dans l'exercice de votre métier ;
- envisager une évolution de carrière.

### Les médiateurs académiques

Le médiateur académique intervient au service des usagers ou des personnels pour résoudre les litiges persistants avec les services académiques, les écoles, les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur.

Pour savoir dans quels cas vous pouvez faire appel aux médiateurs académiques qui officient dans l'académie de Nantes, et quelle procédure respecter, consultez l'intranet ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

### *Vous cherchez des informations sur votre retraite*

Consultez l'intranet ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous y trouverez tous les renseignements et des documentations pour vous aider, ainsi qu'un lien vers le site [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr) : l'espace numérique sécurisé des agents publics de l'État.

C'est également sur ce site que vous aurez accès à vos bulletins de salaire.

Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs en consultant l'intranet :  
**ETNA**  
rubrique "ressources humaines / informations pratiques"

## Santé, prévention et sécurité

### *L'accompagnement des personnels en situation de handicap*

Depuis la loi du 11 février 2005 le principe du droit à compensation du handicap et au devoir de solidarité de l'ensemble de la société est énoncé à l'égard des personnes en situation de handicap.

#### **Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)**

Ce sont des personnes qui disposent d'un justificatif d'éligibilité, par exemple la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), les titulaires de certains types de pension d'invalidité, les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), etc. Les BOE bénéficient de droits spécifiques favorisant leur intégration professionnelle et le maintien dans leur emploi (aménagement matériels, bonification des chèques vacances, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les personnels en situation de handicap sont invités à se faire connaître auprès de leur employeur en leur transmettant un justificatif d'éligibilité.

### *Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations*

En application du nouveau plan national d'action pour l'égalité femmes hommes, l'académie a engagé la rédaction d'un nouveau plan d'action académique pour la période 2025-2027. Ce nouveau plan, qui s'appuiera notamment sur les actions déjà conduites, s'articulera avec le projet académique et la nouvelle feuille de route RH afin de poursuivre l'accompagnement et la construction du parcours professionnel de chaque personnel de l'académie, dans le respect des valeurs d'égalité professionnelle.

Le plan s'inscrit dans la démarche de labellisation « Égalité et diversité » engagée par le Ministère et se constituera autour de 7 axes :

- Conforter la gouvernance des politiques académiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités dont celles d'encadrement ;
- Évaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et favoriser l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Prévenir et traiter les actes de violence (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ainsi que les agissements sexistes ;
- Agir pour la santé des femmes au travail ;
- Communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



## Calendrier des temps forts 2025-2026

- **Journée nationale du sport scolaire** *17 septembre 2025*
- **Semaine européenne du développement durable** *du 18 septembre au 8 octobre 2025*
- **Journées européennes du patrimoine** *20 et 21 septembre 2025*
- **Fête de la science** *3 au 13 octobre 2025*
- **Journée mondiale de la santé mentale** *10 octobre 2025*
- **Dictée d'ELA** *13 octobre 2025*
- **Journée nationale et internationale de lutte contre le harcèlement scolaire** *6 novembre 2025*
- **Semaine Ecole-Entreprise** *du 17 au 23 novembre 2025*
- **Semaine de l'Industrie** *du 17 au 23 novembre 2025*
- **Semaine de la maternelle** *24 au 28 novembre 2025*
- **Journée internationale des personnes en situation de handicap** *3 décembre 2025*
- **Journée de la laïcité** *9 décembre 2025*
- **Journées des Cordées de la réussite** *3 au 8 février 2026*
- **Journées de la persévérance scolaire** *16 au 20 février 2026*
- **Semaine des mathématiques** *14 au 25 mars 2026*
- **Semaine des langues vivantes** *du 16 au 20 mars 2026*
- **Journée mondiale de lutte contre les discriminations LGBT** *28 juin 2026*



## Glossaire

- AEFE** : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
- AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- AP** : Assistant de Prévention des risques professionnels
- ASH** : Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés
- ATSS** : Personnel Administratif, Technique, de Service et de Santé
- CAFA** : Centre Académique de Formation Administrative
- CAP** : Commission Administrative Paritaire
- CARDIE** : Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation
- CFA** : Centre de Formation d'Apprentis
- CEP** : Conseiller en Évolution Professionnelle
- CLA** : Contral Local d'Accompagnement
- CLEE** : Comité Local École-Entreprise
- CLEMI** : Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information
- CNR** : Conseil National de la Refondation
- CTEVS** : Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire
- CPA** : Conseiller de Prévention Académique
- CPD** : Conseiller de Prévention Départemental
- CRHP** : Conseiller RH de Proximité
- CRN** : Centre de Réadaptation de Nantes
- CTSS** : Conseiller Technique de Service Social
- CSA** : Comité Social d'Administration
- DAAC** : Délégation Académique à l'Action Culturelle
- DAEP** : Délégation académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie
- DAFPE** : Délégation Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement
- DRAFFIC** : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
- DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif
- DAPP** : Division Académique des Pensions et des Prestations
- DAPSI** : Délégation Académique à la Perseverance Scolaire et à l'Insertion
- DAREIC** : Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
- DE** : Direction de l'encadrement
- DEP** : Division de l'Enseignement Privé
- DIPATE** : Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement
- DIPE** : Division des Personnels Enseignants
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

- DRARI** : Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation
- DRH** : Direction des Ressources Humaines
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- E AFC** : École Académique de la Formation Continue
- ENT** : Environnement Numérique de Travail
- EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ETNA** : Espace de Travail Numérique Académique
- GRETA** : Groupement Régional d'Établissements
- GRH** : Gestion des Ressources Humaines
- DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- IA-IPR** : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
- IEN** : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- IEN-EG** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Général
- IEN-ET** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Technique
- IEN-IO** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation
- ISST** : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- LNC** : Lycée de la Nouvelle Chance
- MAE** : Mission Académique de l'Encadrement
- PAF** : Plan Académique de Formation
- PsyEN** : Psychologue de l'Éducation nationale
- **Eda** : Éducation développement et apprentissage (1<sup>er</sup> degré)
  - **Edo** : Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (2<sup>nd</sup> degré)
- REP** : Réseau d'Éducation Prioritaire
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- RSST** : Registre Santé et Sécurité au Travail
- SDJES** : Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- SDSA** : Service de défense et de sécurité académiques
- SAGEEP** : Service Académique de Gestion des personnels Privés 1<sup>er</sup> degré
- ULIS** : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire
- UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire
- USEP** : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.



**Pour les personnels de l'académie  
victimes d'un usage malveillant du numérique**



**“Numérique responsable”**

**Pour signaler des problèmes de  
sécurité, des usages malveillants...**

**[assistance.ac-nantes.fr](https://assistance.ac-nantes.fr)**



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Ce guide d'accueil 2025-2026

est également téléchargeable à l'adresse suivante:  
[alexandrie.ac-nantes.fr](http://alexandrie.ac-nantes.fr)



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Nantes  
BP 72 616 - 44 326 Nantes CEDEX 3  
T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)



Credit photos : Gettyimages.



**LA BANQUE  
DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE LA CULTURE**

**Une banque créée  
par des collègues,  
ça change tout.**

**VENEZ NOUS RENCONTRER**

**Crédit Mutuel Enseignant Nantes**

32 rue des Marsauderies 44300 NANTES

**02 51 88 67 67**

**3625000@creditmutuel.fr**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant Nantes**



GRUPE **vyv**

On s'engage mutuellement

# Sofia a choisi l'Éducation nationale et la mutuelle qui va avec. Et vous ?

**3 mois  
offerts\***

## MGEN protège votre santé et votre avenir

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **Téléconsultation sans RDV** : complémentaire au parcours de soins et incluse dans vos garanties santé, accessible 24h/24 et 7j/7.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires\*\*** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

## MGEN soutient votre parcours dans l'enseignement

Des services et des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière.

### Pour en savoir plus



Contactez-nous au :  
dites « RDV Rentrée »

**3676**

Service gratuit  
+ prix appel

**MGEN. Première mutuelle des agents du service public**

\*3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le Bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.  
\*\*Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15.  
Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. DIRCOM MGEN - 2305-PR-Education nationale - Photo : © Getty Image